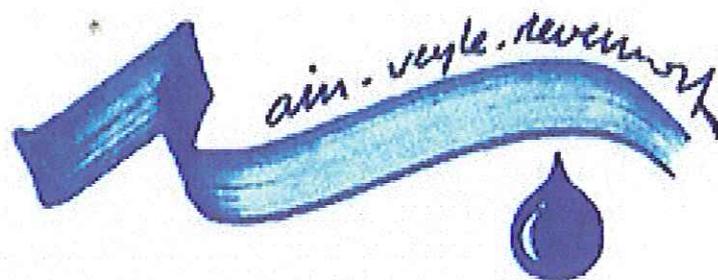


SIE Ain Veyle Revermont



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Présentation générale.....	3
1.1.	Délégués du syndicat	3
1.2.	Historique du syndicat	4
1.3.	En 2017, le syndicat c'est quoi ?	5
1.4.	Informations liées à la gestion déléguée	6
1.5.	Patrimoine du service.....	7
2.	Caractérisation technique du service.....	9
2.1.	Présentation du territoire desservi.....	9
2.2.	Mode de gestion du service	9
2.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	10
2.4.	Nombre d'abonnés.....	10
2.5.	Eaux brutes	11
2.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	11
2.5.2.	Achats d'eaux brutes	11
2.6.	Eaux traitées.....	12
2.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017.....	12
2.6.2.	Production	12
2.6.3.	Achats d'eaux traitées	12
2.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	13
2.6.5.	Autres volumes	13
2.6.6.	Volume consommé autorisé	13
2.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
3.	Tarifification de l'eau et recettes du service	14
3.1.	Modalités de tarifification	14
3.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
3.3.	Recettes	16
4.	Indicateurs de performance	17
4.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	19
4.3.	Indicateurs de performance du réseau	21
4.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	21
4.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	22
4.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	22
4.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	23
4.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
5.	Financement des investissements.....	24
5.1.	Branchements en plomb.....	24
5.2.	Montants financiers.....	24
5.3.	État de la dette du service	27
5.4.	Amortissements	27
5.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	27
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	29
6.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	29
6.2.	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :.....	29
6.3.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	29
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	30

1. Présentation générale

1.1. Délégués du syndicat

Communes	Titulaires	Suppléants
↳ <u>Certines</u>	- Eric Thomas - Jean Marc Michon	- Denis Tavel - Anthony Minangoy
↳ <u>Chatenay</u>	- Daniel Bouvier - Roger Guichon	- Gérard Maure - Alain Landais
↳ <u>Dompierre-sur-Veyle</u>	- Aimé Boulivan - Franck Molina	- Martine Tabouret - Bruno Berthillot
↳ <u>Druillat</u>	- Guy Paturel - Jean Luc Emin	- Richard Devoy - François Reverdy
↳ <u>La Tranclière</u>	- Daniel Rousset - Françoise Coudrin	- Alain Morel - Georges Tabouret
↳ <u>Lent</u>	- Jean Paul Ravet - Nadine De Lajudie	- Corrine Moissonnier - Yves Cristin
↳ <u>Montagnat</u>	- Jean Claude Rapy - Chantal Dubuis	- René Béraudier - Martine Bigot
↳ <u>Pont d'Ain</u>	- Gérard Guichard - Jean Paul Perret	- Franck Bonnaud - Jean Claude Pitton
↳ <u>Saint Martin du Mont</u>	- Laurent Paucod - Patrice Perrotin	- Florence Beaudet - Jean-Jacques Falaise
↳ <u>Saint Nizier le Désert</u>	- Antoine François - Denis Charnay	- Françoise Bernillon - Mathieu Grand
↳ <u>Saint Paul de Varax</u>	- Alain Bernard - Hervé Ottavioli	- Didier Desmaris - Cédric Mancini
↳ <u>Tossiat</u>	- Bruno Bouilloux - Bernard Janody	- Jean Louis Gentet - Sophie Chapuis
↳ <u>Varambon</u>	- Gilbert Kletke - Pierre Dulaurier	- Jean François Jolivet - Pierre Oudot

COMPOSITION DU BUREAU :

- * Président : Mr Jean Claude Rapy
- * 1^{er} Vice-Président : Mr Gérard Guichard
- * 2^{ème} Vice-Président : Mr Pierre Dulaurier

Membres :

- * Mr Franck Molina
- * Mr Laurent Paucod
- * Mme Nadine De Lajudie
- * Mr Bruno Bouilloux

1.2. Historique du syndicat

C'est le 1er Décembre 1948 que les Communes de Druillat - Saint Martin du Mont - La Tranclière - Dompierre sur Veyle - Lent et Certines décidaient sous l'égide de Mr JANIN du Génie Rural de créer le Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont.

En 1950 et 1951 deux puits sont réalisés après convention sur du terrain communal de Pont d'Ain.
(Puits n°1 et 2)

- 1953 - Construction de la bêche de pompage
- 1954 - Construction du bâtiment d'exploitation
 - Mise en place de la canalisation de refoulement vers le réservoir de Druillat
 - Construction d'un réservoir de 1000 m³ à Druillat
 - Mise en place des premières canalisations de distribution vers Druillat
- 1955 - Réalisation du premier branchement particulier à Druillat
 - Extension du réseau vers les communes de :
 - Dompierre/Veyle
 - Saint Martin du Mont
 - Lent
 - Certines
 - La Tranclière
- 1955 - C'est aussi l'adhésion des communes de Saint Paul de Varax - Tossiat et Varambon
- 1956 - Construction de 2 réservoirs de 400 et 300 m³ à Saint Martin du Mont
 - Affermage à la SDEI
 - Extension du réseau vers Tossiat
 - Mise en service du réseau de distribution
 - Construction du logement du fontainier, logement qui a été transformé en bureaux en 1997
- 1959 - Extension du réseau vers Saint Paul de Varax et Varambon
- 1962 - Adhésion de la commune de Montagnat
- 1964 - Construction d'un réservoir de 350 m³ à Lent (Abandonné en 1998)
 - Extension du réseau vers Montagnat
- 1970 - Adhésion des communes de Saint Nizier le Désert et Chatenay
- 1987 - Construction du puits n°3 à Pont d'Ain et abandon du puits n°2 (construction du péage autoroutier)
 - Recherche d'une ressource de substitution, le site de Tossiat est retenu
- 1990 - Réalisation d'un puits à Tossiat suite aux conclusions du C.D.H. séance du 27-04-1990 extrait du procès-verbal du 13-06-1990
- 1993 - Début de l'Opération Qualit'Eau
 - Affermage du réseau à notre exploitant actuel (SOGEDO)
 - Construction d'un réservoir de 2000 m³ et d'une station de reprise à Tossiat
- 1996-1997- Bouclage des secteurs Est et Ouest du Syndicat par la mise en place d'une canalisation de 200 mm de Tossiat à Lent
- 1998 - Abandon du réservoir de Lent suite au bouclage des secteurs Est-Ouest
- 2000 - Equipement du puits de Tossiat en secours
 - Mise en place d'une clôture réglementaire sur le pourtour du périmètre immédiat des puits de Pont d'Ain

- Pollution volontaire du puits de La Tranclière. Le site n'est plus utilisable.
- 2001 - Sécurisation des installations (plan vigipirate)
 - Mise en place d'un programme sur 10 ans de suppression des branchements en plomb (suite à l'adhésion de la commune de Pont d'Ain, ce programme a été porté sur 13 ans)
 - Début des travaux pour la suppression des branchements en plomb
- 2002 - Etude des risques - Mise en place d'un plan de secours
 - Etude et mise en place d'un schéma directeur en eau potable
- 2003 - Etude de vulnérabilité des puits de Pont d'Ain et redéfinition des périmètres de protection
 - Travaux d'étanchéité sur le réservoir de Druillat
- 2004 - Adhésion de la commune de Pont d'Ain, le 17 Mai
- 2005 - Décision de lancer une étude complémentaire sur le site d'Oussiat à Pont d'Ain
 - Forage d'un puits sur la commune de La Tranclière reporté
- 2006 - Lancement d'une étude de faisabilité du site d'Oussiat (rapport final présenté en assemblée générale du 18-06-2007)
 - Lancement d'une campagne de prélèvements sur la nappe d'alimentation du site d'Oussiat de Juillet 2006 à Juillet 2007
- 2007 - Décision du comité syndical de lancer la procédure de protection des prochains captages d'Oussiat sur la commune de Pont d'Ain.
- 2007 - Décision de relocaliser la station de pompage aux Brotteaux d'Oussiat nécessitant la construction d'une nouvelle station de pompage, le forage de 3 puits à 18 mètres de profondeur, la pose d'une canalisation de transport de DN 450 mm d'une longueur de 7 kms reliant la nouvelle station d'Oussiat au réservoir tête de réseau situé au Mont Margueron sur la commune de Druillat.
Coût total du projet = 4 232 181,12 € H.T. y compris les acquisitions foncières.
- 2012 - Mise en service de la nouvelle station de pompage d'Oussiat le 26 Octobre 2012.

1.3. En 2017, le syndicat c'est quoi ?

- ⇒ Ce sont 13 Communes adhérentes pour 17 186 habitants environ (Certines, Châtenay, Dompierre sur Veyle, Druillat, La Tranclière, Lent, Pont d'Ain, Montagnat, Saint Martin du Mont, Saint Nizier le Désert, Saint Paul de Varax, Tossiat et Varambon) + la vente en gros à la commune de Journans
- ⇒ 3 Puits d'alimentation à Pont d'Ain + 1 puits en secours à Tossiat
- ⇒ 2 réservoirs de 800 m³ à la station d'Oussiat
- ⇒ - 6 Stations de reprise secondaires : (Varambon (1) - Châtenay (2) - Saint Nizier le Désert (1) - Tossiat (1) - Saint Martin du Mont (1) -
- ⇒ 6 Réservoirs : Druillat (1) - Saint Martin du Mont (2) - Tossiat (1) - Pont d'Ain (2)
 - pour une capacité totale de 4 150 m³ ce qui assure une réserve de 20 heures en moyenne.
- ⇒ 412,986 kms de canalisation qui vont du diamètre < 40 au diamètre 450 mm
- ⇒ 8 280 Abonnés en 2017
- ⇒ 1 335 968 m³ d'une eau de bonne qualité produits pour 989 314 m³ facturés (Année 2017)
- ⇒ Le prix de l'eau :
 - au 31 Décembre 2017 : **2,911 € TTC le m³** (facture 120 m³) hors assainissement (primes fixes

comprises).

- ⇒ Nouvelles règles de dégrèvement pour les fuites après compteur = moyenne de consommation des 3 dernières années, l'abonné paie le double de cette moyenne.

Ces infrastructures, propriété syndicale doivent être sans cesse améliorées afin d'apporter le meilleur service aux usagers.

Pour ce faire, le Syndicat vote chaque année un programme de travaux ambitieux de renouvellement et d'entretien de son patrimoine, et s'est fixé l'objectif de renouveler 1/80^{ème} de son réseau, soit environ 5 kms / an. Le syndicat finance ces travaux à hauteur de 90 %, les 10 % restant provenant des subventions du Conseil Général, et de l'Agence de l'Eau.

En outre, le syndicat dispose d'un puits de secours sur la commune de Tossiat ; ce captage a été classé comme étant prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement, par conséquent, il doit être l'objet de toutes nos attentions afin d'améliorer la qualité de l'eau de cette ressource.

Afin de mener à bien toutes ces actions, le Syndicat travaille en partenariat avec : la SOGEDO, le PTIE, l'ARS, les bureaux d'études MERLIN et MG EAU.

1.4. Informations liées à la gestion déléguée

▪ Nature du service :

Le 08 Février 2016, le Syndicat a confié à la SOGEDO, l'exploitation de son réseau par la signature d'un contrat d'affermage d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} Avril 2016.

Ce contrat de délégation de service public précise et détaille les obligations du délégataire pour l'exploitation des infrastructures syndicales. Cette exploitation se fait aux risques et périls du délégataire. Le syndicat, quant à lui, décide et vote les investissements nécessaires au maintien d'un haut niveau de qualité des installations lui appartenant.

Le Fermier a l'exclusivité de la réalisation des branchements particuliers et en assure également une part de renouvellement. Il assure toute la gestion des abonnés : relève, facturation, recouvrement, contentieux, etc...

▪ Organisation du service :

Service	Adresse	Téléphone	Fax
Siège Social	2 Rue Georges Brassens 33240 St André de Cubzac	05-57-94-01-80	05-57-43-59-99
Direction Générale	4 Place des Jacobins 69226 Lyon	04-72-77-85-00	04-72-77-94-12
Direction Départementale	BP 39 – Z.I. Les Verchères 01800 MEXIMIEUX	04-74-61-02-14	04-74-61-08-13
Centre d'Exploitation	BP 39 – Z.I. Les Verchères 01800 MEXIMIEUX	04-74-61-02-14	04-74-61-08-13

▪ Interlocuteurs locaux :

La gestion du contrat est réalisée par le centre d'exploitation de Meximieux qui assure :

- les opérations de maintenance des installations de production et de distribution,
- la gestion des abonnés (relève des compteurs, facturation, abonnements, etc...)
- la réalisation de branchements neufs.

Les agents fontainiers, les électro-mécaniciens peuvent intervenir 24h/24h pour tout incident signalé par un dispositif de télésurveillance ou un appel à la permanence téléphonique.

L'accueil clientèle est assuré au centre de Meximieux de :

7h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 du lundi au Vendredi

La continuité du service est assurée par une permanence téléphonique 24h/24h :

- 04 74 61 02 14 pendant les horaires d'ouverture
- 04 74 37 08 79 en dehors de ces horaires

1.5. Patrimoine du service

Depuis le 1er Novembre 2012, date de la mise en service de la nouvelle station de pompage à Oussiat, l'eau est pompée dans 3 puits équipés chacun d'une pompe alimentant deux réservoirs de 400 m3 chacun jouxtant la nouvelle station. L'eau produite est désinfectée au chlore gazeux.

Pour distribuer l'eau aux abonnés, le syndicat dispose des infrastructures suivantes :

Commune de **Druillat** : 2 réservoirs tête de réseau : capacité totale = 1 000 m3

Le haut service de la commune de **Varambon** est alimenté grâce au surpresseur de la Magdeleine.

Sur la commune de **St Martin du Mont**, l'eau est stockée dans le réservoir situé « Croix des rues ».

Une station de reprise située à côté du réservoir de la « croix des Rues » permet d'alimenter le réservoir de « Corcolière », qui dessert le haut service de St Martin du Mont.

Sur la commune de **Tossiat**, une station relais au lieu-dit « Les Teppes » permet l'alimentation du réservoir de Tossiat.

Sur la commune de **St Nizier le Désert**, un surpresseur permet l'alimentation du lieu-dit « Les Mouches ».

Sur la commune de **Châtenay**, l'eau est surpressée par le surpresseur situé au lieu-dit « les Feuillées », puis par le surpresseur de Biard.

Le haut service de la commune de **Pont d'Ain** est alimenté par le réservoir d'Oussiat.

La commune de Journans est alimentée par le syndicat AVR.

Les stations de pompage

Ouvrage	Rôle	Capacité de pompage (m ³ /h)	Télésurveillance
Station de reprise d'Oussiat à Pont d'Ain (Nov 2012)	Refoulement vers le réservoir de Druillat	450	Oui
Station de pompage de secours des Teppes à Tossiat	Alimentation de secours	200	Oui
Surpresseur de la Magdeleine VARAMBON	Alimentation du haut service de Varambon	50	Oui
Station de reprise de Croix des Rues ST MARTIN DU MONT	Alimentation du réservoir de Corcolière de St Martin du Mont	15	Oui
Station de reprise des Teppes TOSSIAT	Alimentation du réservoir de Tossiat	100	Oui
Surpresseur des Mouches ST NIZIER LE DESERT	Alimentation du Lieu-dit « les Mouches »	10	Non
Surpresseur des Feuillées CHATENAY	Alimentation du Lieu-dit « les Feuillées »	50	Non
Surpresseur de Biard CHATENAY	Alimentation du Lieu-dit « Biard »	5	Non

Les Réservoirs

Réservoir	Type	Volume	Télésurveillance	Cuve
Mont Margueron Druillat	Semi enterré	1 000	OUI	2
Croix des Rues St Martin du Mont	Semi enterré	400	OUI	2
Corcolière St Martin du Mont	Semi enterré	300	OUI	2
Bois des Seigneurs Tossiat	Semi enterré	2 000	OUI	1
Oussiat Pont d'Ain	Semi enterré	320	NON	3
Bâche de Varambon	Semi enterré	20	OUI	1
Bâche de Biard à Châtenay	Semi-enterré	2	NON	1
Bâche de reprise Station de pompage Oussiat	Semi-enterré	800	OUI	2

2. Caractérisation technique du service

2.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIE Ain Veyle Revermont
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Certines, Châtenay, Dompierre-sur-Veyle, Druillat, La Tranclière, Lent, Montagnat, Pont-d'Ain, Saint-Martin-du-Mont, Saint-Nizier-le-Désert, Saint-Paul-de-Varax, Tossiat, Varambon
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 2016 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation : 2007 Non

2.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Délégation de service public : Affermage

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SOGEDO
- Date de début de contrat : 01.04.2016
- Date de fin de contrat initial : 31.03.2025

2.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 17 186 habitants au 31/12/2017 (16 945 au 31/12/2016).

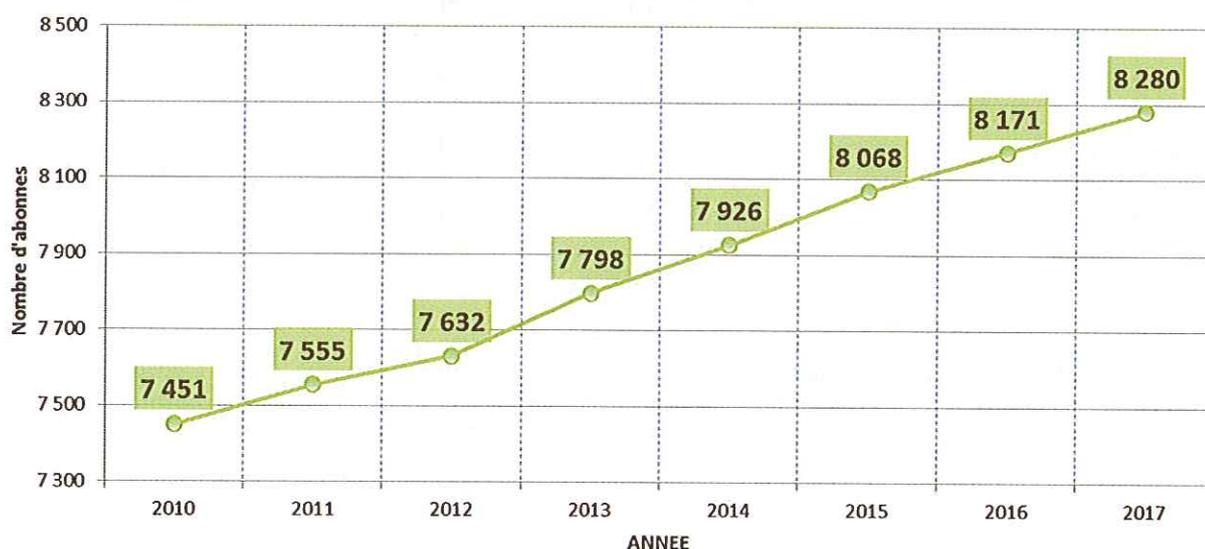
2.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 8 280 abonnés au 31/12/2017 (8 171 au 31/12/2016).

NOMBRE D'ABONNES



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

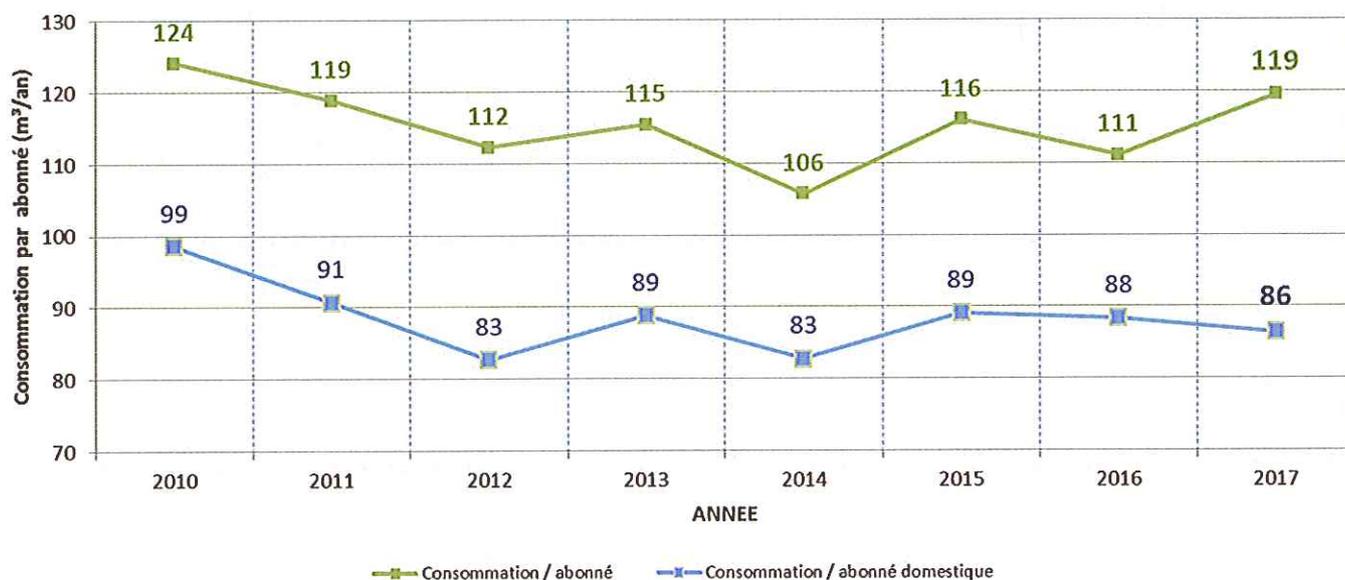
Commune	Nombre d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Certines	673	686	+1,9%
Châtenay	173	177	+2,3%
Dompierre-sur-Veyle	588	591	+0,5%
Druillat	577	580	+0,5%
La Tranclière	135	139	+3,0%
Lent	713	711	-0,3%
Montagnat	896	917	+2,3%
Pont-d'Ain	1420	1453	+2,3%
Saint-Martin-du-Mont	952	958	+0,6%
Saint-Nizier-le-Désert	396	395	-0,3%
Saint-Paul-de-Varax	683	686	+0,4%
Tossiat	673	679	+0,9%
Varambon	292	308	+5,5%
Total	8 171	8 280	1,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,05 abonnés/km au 31/12/2017 (19,77 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,08 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,07 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est de 119,48 m³/abonné au 31/12/2017. (111,08 m³/abonné au 31/12/2016).

CONSUMMATION PAR ABONNE



2.5. Eaux brutes

2.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 357 560 m³ pour l'exercice 2017 (1 364 917 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total Puits d'Oussiat			1 364 917	1 357 560	-0,5%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

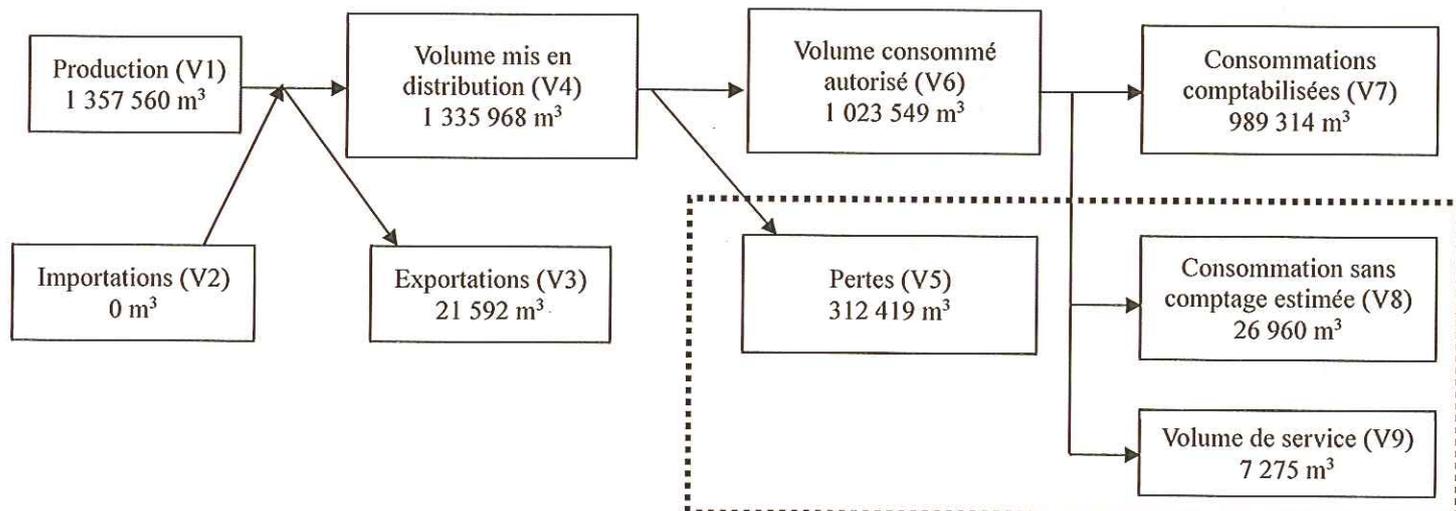
2.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet

2.6. Eaux traitées

2.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



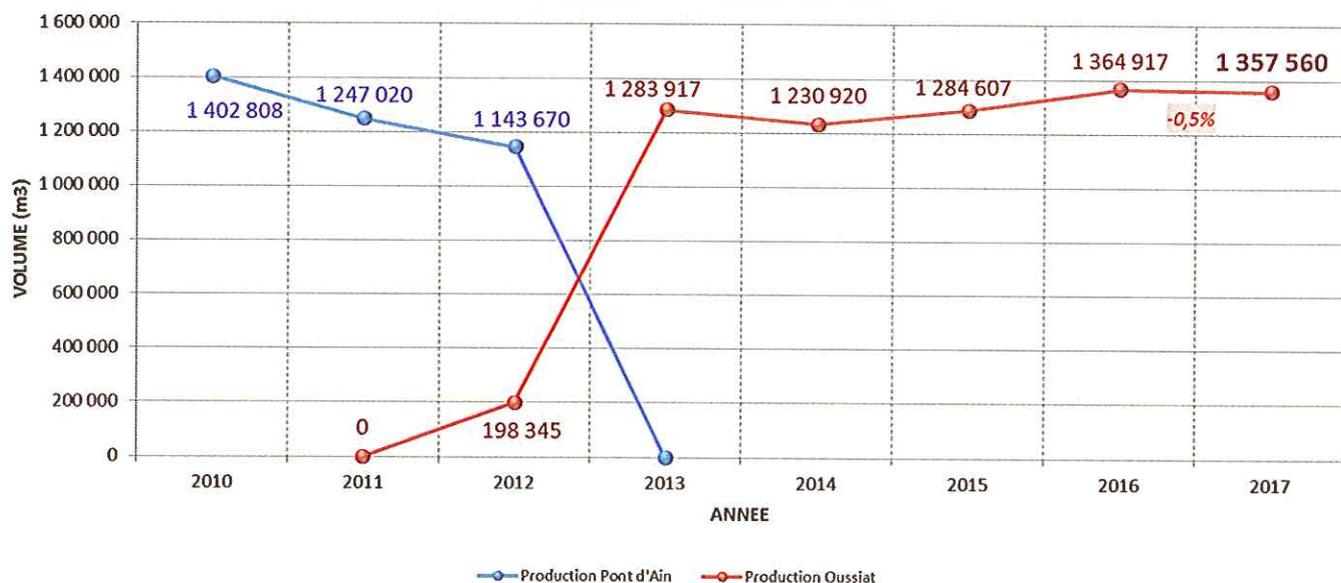
2.6.2. Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Total du volume produit (V1)	1 364 917	1 357 560	-0,5%	80

VOLUMES DE PRODUCTION



2.6.3. Achats d'eaux traitées



Sans objet

2.6.4.

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés	907 660	989 314	9%
Total vendu aux abonnés (V7)	907 660	989 314	9%
Total vendu à d'autres services (V3) : Journans	21 817	21 592	-1%

2.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	21 825	26 960	23,5%
Volume de service (V9)	6 851	7 275	6,2%

2.6.6.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	936 336	1 023 549	9,3%

2.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 413 kilomètres au 31/12/2017 (413,37 au 31/12/2016).

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 20,40€ au 01/01/2017
20,40€ au 01/01/2018

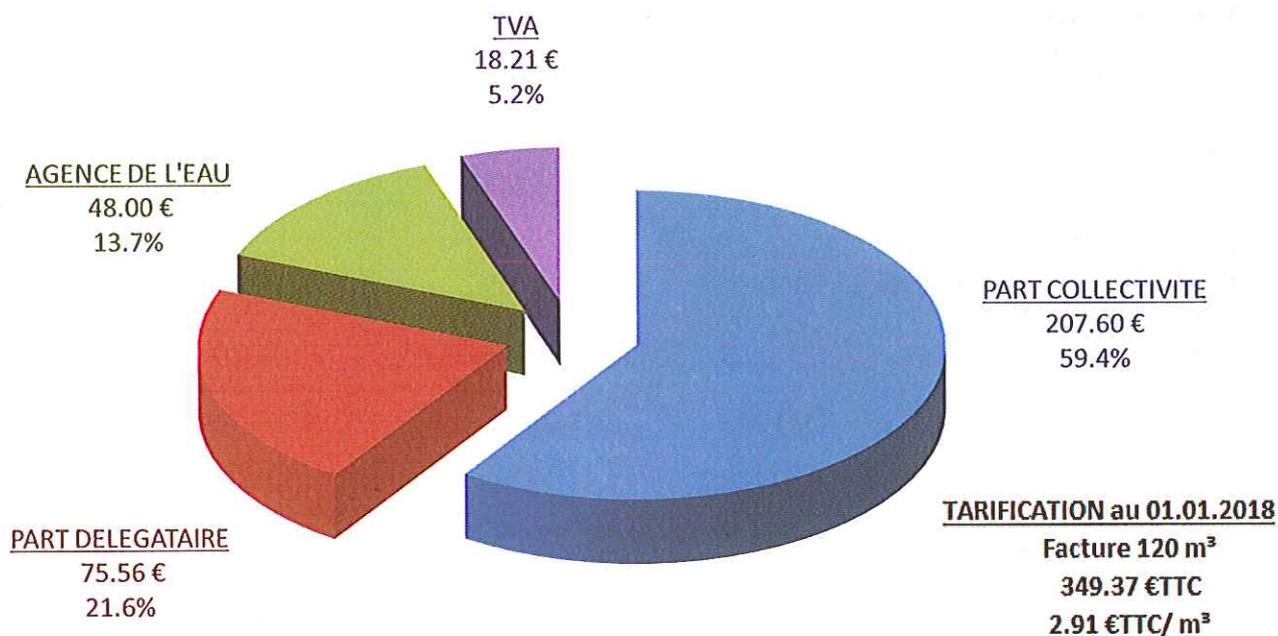
Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	66 €	66 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,18 €/m ³	1,18 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	30,00 €	29,96 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,381 €/m ³	0,380 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,112 €/m ³	0,110 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	0,29 €/m ³

3.2. Facture d'eau type (D102.0)

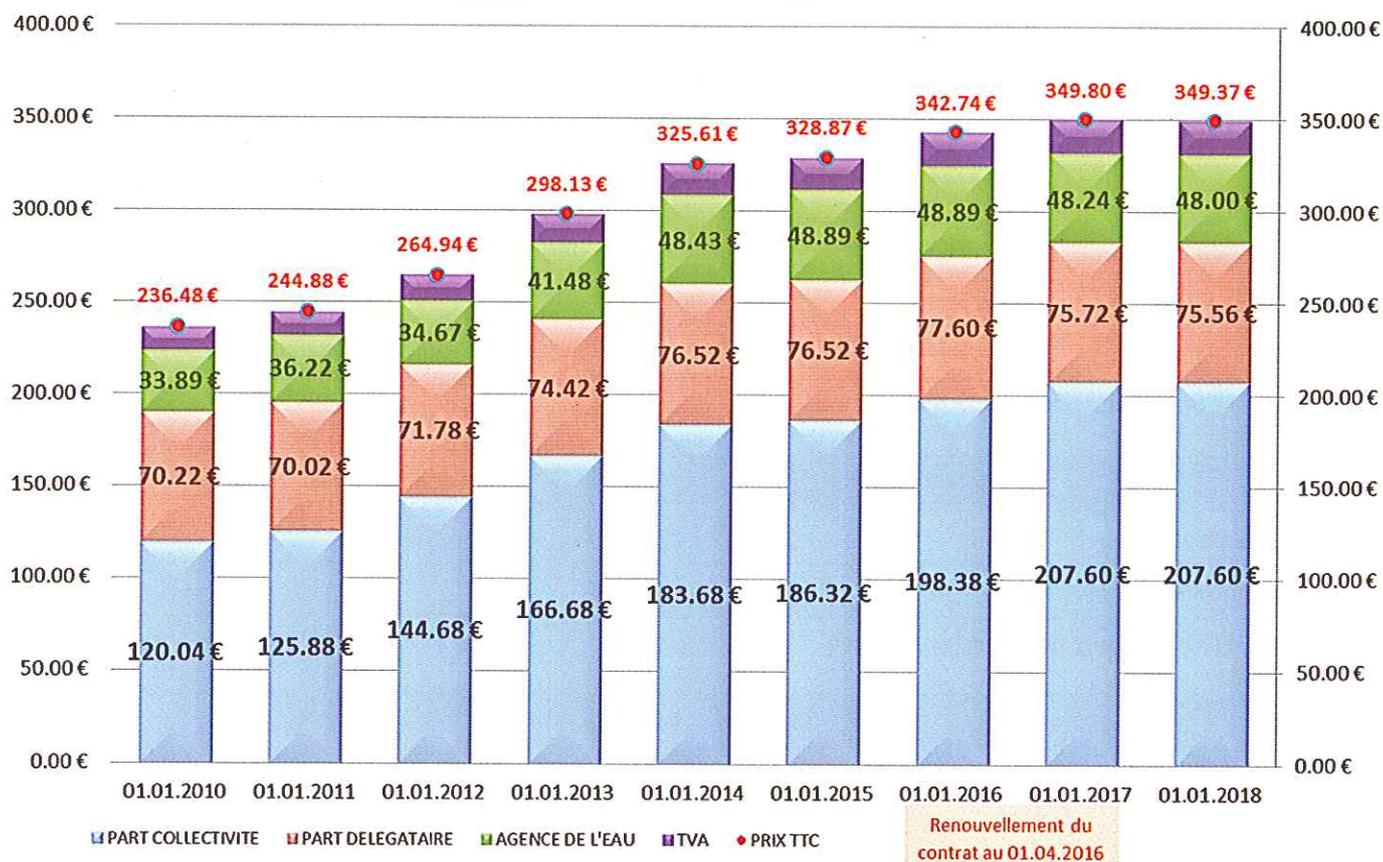


Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	66,00	66,00	0%
Part proportionnelle	141,60	141,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	207,60	207,60	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	30,00	29,96	-0,1%
Part proportionnelle	45,72	45,60	-0,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	75,72	75,56	-0,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13,44	13,20	-1,8%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0%
TVA	18,24	18,21	-0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	66,48	66,21	-0,4%
Total	349,80	349,37	-0,1%
Prix TTC au m³	2,91	2,91	0%



DETAIL DES EVOLUTIONS TARIFAIRES



3.3. Recettes



Pour l'année 2017 l'ensemble des recettes du service est décomposé ainsi :

	2016	2017
<u>Ventes au détail</u>		
primes fixes et consommation	576 457	598 401
Agence de l'Eau et Collectivité SIE AVR	1 836 546	2 052 477
<u>Ventes en gros</u>		
Journans	3 015	4 416
<u>Recettes accessoires</u>		
Interventions SOGEDO auprès des abonnés	18 039	31 569
<u>Travaux facturables :</u>	127 621	109 038
TOTAL	2 561 678	2 795 901

4. Indicateurs de performance

4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	28	0	31	0
Paramètres physico-chimiques	28	0	31	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

▪ Détails des analyses réalisées

Type	Nom de l'installation	ARS	SOGEDO
Ressource	Puits de Tossiat	0	12
Ressource	Puits d'Oussiat P2 – Centre	1	0
Ressource	Puits d'Oussiat P3 – Ouest	1	0
Ressource	La Tranclière – Piézomètre de la Croix de l'Orme	0	0
Production	Pont d'Ain - CLG AVR	5	6
Distribution	Chez les Abonnés	24	11
TOTAL		31	29

▪ Suivi de la qualité bactériologique

Elle est évaluée par la recherche de germes dont la présence dans l'eau révèle une contamination d'origine fécale. La présence de ces germes test de contamination fécale dans l'eau de consommation témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies.

Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS

Type	Nom de l'installation / commune	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement en limite de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Puits d'Oussiat P 2 – Centre	1	0	0
Ressource	Puits d'Oussiat P 3 – Ouest	1	0	0
Production	Pont d'Ain CLG Ain Veyle Revermont	5	0	0
Distribution	Chez les abonnés	24	0	0

Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre de l'autocontrôle SOGEDO

Type	Nom de l'installation / commune	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement en limite de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Puits de Tossiat - (Eau non distribuée)	2	0	0
Production	Pont d'Ain CLG Ain Veyle Revermont	6	0	0
Distribution	Chez les abonnés	13	0	0

▪ *Suivi de la qualité physico-chimique*

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 5 familles de paramètres :

- examen physico-chimique (équilibre calco-carbonique, Turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique)
- composés organiques (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, Composés Organiques Volatiles)
- pesticides
- sous produits de désinfection (Trihalométhane, chlorite et bromate)
- radioactivité

Analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	2	5	24	0	0
Composés organiques	2	2	2	0	0
Pesticides	2	2	0	0	0
Sous produits de désinfection	2	2	2	0	0
Radioactivité	0	2	0	0	0

Analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre de l'autocontrôle SOGEDO

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	12	6	11	0	0
Composés organiques	2	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0
Sous produits de désinfection	0	0	0	0	0
Radioactivité	0	0	0	0	0

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	64%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	91

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

4.3. Indicateurs de performance du réseau

4.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

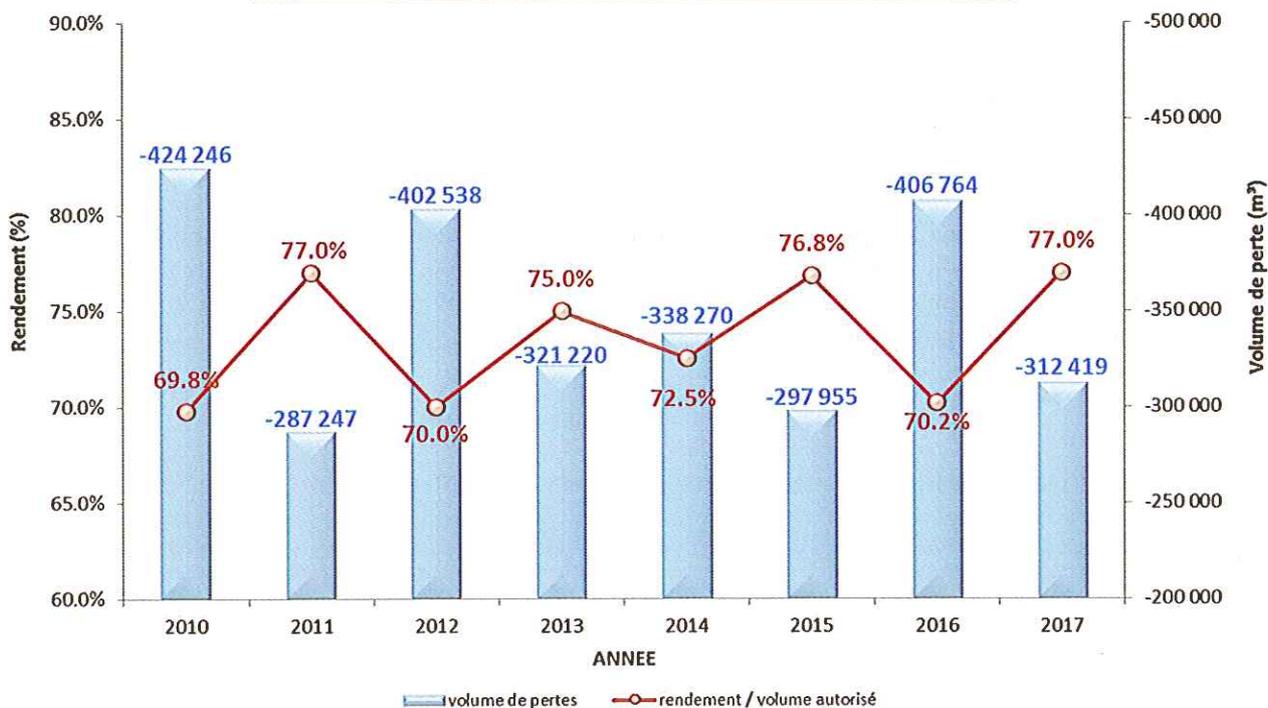
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	70,2 %	77 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	6,35	6,93
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	67,6 %	74,1 %

VOLUME DE PERTE ET RENDEMENT DU RESEAU



4.3.2.

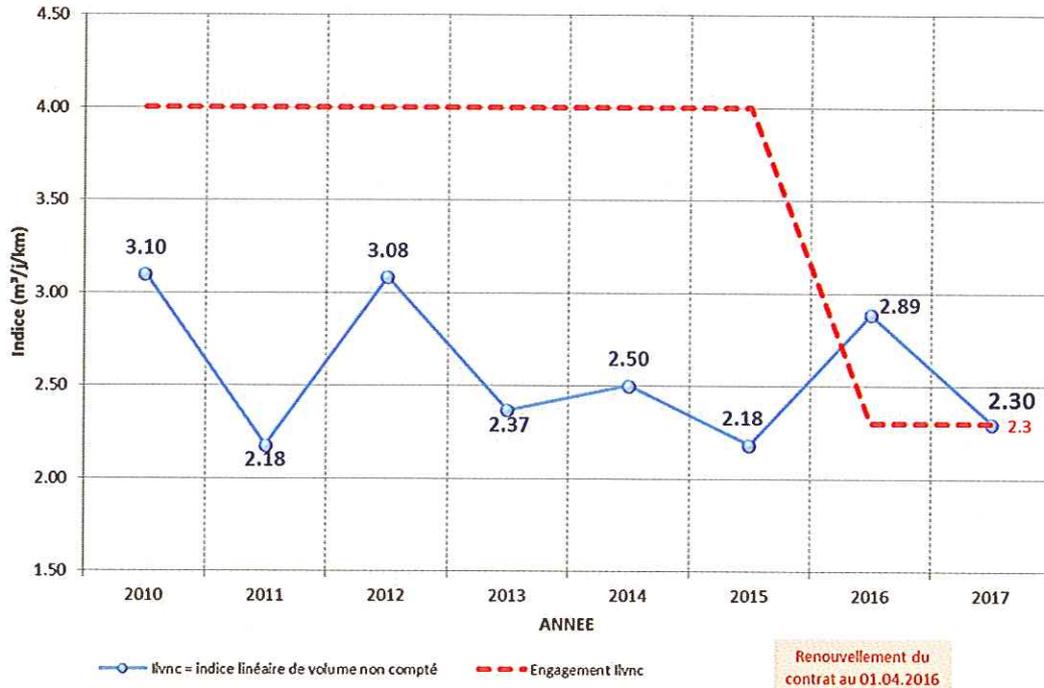
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,3 m³/j/km (2,9 en 2016).



4.3.3.

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 2,1 m³/j/km (2,7 en 2016).

4.3.4.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	2.078	2.728	7.505	4,420	9,825

Au cours des 5 dernières années, 26,56 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,29% (0,99 en 2016).

4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2016).

5. Financement des investissements

5.1. *Branchements en plomb*



Sans objet, les branchements plomb connus ont été remplacés lors de précédents programmes de travaux.

5.2. *Montants financiers*



▪ Travaux programmés en 2017

Lent – Prolongation RD 64 Renforcement de la fonte grise diamètre 80 mm par la fourniture et pose de 135 m de conduite en fonte ductile de DN 100 mm équipée de 4 vannes, sur antennes raccordées + PI Avec la reprise de 10 branchements Réfection en enrobé à froid puis 20 cm GB	49 431,00 €	Travaux terminés
MONTAGNAT – Bouclage Noirefontaine Renforcement de la distribution par bouclage Fourniture et pose de 870 m de conduite en fonte ductile de DN 125 mm équipée de 2 vannes de 2 ventouses, et de 2 purges. Avec la reprise de 4 branchements Réfection en enrobé à chaud et bicouche	107 296,50 €	Travaux terminés
PONT D'AIN – A42 + Oussiat sur la Côte Renforcement DN 80 en DN 100 mm Fourniture et pose de 130 m de conduite en fonte ductile de DN 100 mm équipée de 1 vanne, et de 1 purge. Travaux coordonnés à la création d'un rond point Réfection en enrobé à froid puis en enrobé à chaud Renforcement DN 90 en DN 100 mm Fourniture et pose de 220 m de conduite en fonte Ductile de DN 100 mm équipée de 3 vannes, de 1 Ventouse et de 1 purge. Passage en limite de parcelles, 1 traversée de chemin	56 682,00 €	Travaux terminés
CHATENAY – Mas Romand Renforcement PVC 75 mm en fonte DN 100 mm Fourniture et pose de 1130 m de conduite en fonte ductile de DN 100 mm équipée de 4 vannes, de 3 ventouses et de 2 purges. Avec la reprise de 8 branchements Réfection en bicouche, limite accotement	152 682,00 €	Travaux terminés
CHATENAY – La Cabane Renforcement PVC 63 mm en fonte DN 60 mm Fourniture et pose de 615 m de conduite en fonte ductile de DN 60 mm équipée de 1 vanne au départ, de 1 ventouse et de 1 purge en bout. Avec la reprise de 8 branchements Réfection en bicouche	69 375,00 €	Travaux terminés

CHATENAY – Les Millatières	17 904,50 €	Travaux terminés
Renouvellement de la desserte Fourniture et pose de 230 m de conduite en PeHD de 40 mm, équipée de 1 ventouse et de 1 purge. Avec la reprise de 2 branchements Réfection en enrobé à froid puis enrobé à chaud		
CHATENAY – Mas Brunet	31 829,50 €	Travaux terminés
Renforcement du réseau PVC Fourniture et pose de 320 m de conduite en PeHD 63 mm équipée de 1 ventouses et de 2 purges. Avec la reprise de 12 branchements Réfection en bicouche		
SAINT MARTIN DU MONT – Le Mollard	374 882,50 €	Travaux terminés
Bouclage AEP Renforcement de la distribution par bouclage Fourniture et pose de 1900 m de conduite en fonte ductile de DN 125 mm équipée de 7 vannes, de 4 ventouses et de 4 purges Avec la reprise de 4 antennes et 45 branchements Réfection en enrobé à froid puis enrobé à chaud		
PONT D'AIN –Les Maladières	164 479,00 €	Travaux terminés
Amélioration desserte Sud et Est Renforcement par bouclage pour la ZAC Fourniture et pose de 770 m de conduite en fonte ductile de DN 150 mm équipée de 4 vannes, de 2 ventouses et de 3 purges. Avec la reprise de 6 branchements Réfection en enrobé à froid puis enrobé à chaud		
DRUILLAT – Turgon Route des Vignes	36 430,00 €	Travaux terminés
Renforcement de la distribution à ce jour par ficelles Fourniture et pose de 180 m de conduite en fonte ductile de DN 60 mm équipée de 1 vanne, de 1 ventouse et de 1 purge. Avec la reprise de 8 branchements Réfection en enrobé à froid puis enrobé à chaud		
DRUILLAT – Le Roset	205 689,30 €	Travaux terminés
Renforcement de la distribution de DN 80 à DN 100mm Fourniture et pose de 600 m de conduite en fonte ductile de DN 100 mm prolongé par 850 m en DN 60 mm équipée de 2 vannes, de 2 ventouses et de 3 purges. Avec la reprise de 35 branchements Réfection en enrobé à chaud et bicouche		
DOMPIERRE SUR VEYLE – Mas Michon haras	55 282,50 €	Travaux terminés
Renforcement PVC 50 par fonte DN 60 mm et abandon passage en plein pré Fourniture et pose de 570 m de conduite en fonte ductile DN 60 mm sous chaussée équipée de 1 vanne de 1 ventouse et de 1 purge. Avec la reprise des 4 branchements		

Total HT Bons de commande Travaux 2017 : 1 321 963,80 €

▪ Marché Liaison maillage Saint Paul de Varax – Saint Nizier le Désert = 569 143,30 € H.T.

Renforcement en fonte DN 150 mm (4 600m)

▪ Programme complémentaire 2017 :

- Pont d'Ain – A 42 32 903,00 € H.T.
- Pont d'Ain – Oussiat « sur la cote » 23 779,00 € H.T.

Total travaux estimés Programme Complémentaire 2017 = 56 682,00 € H.T.

▪ Programme complémentaire 2017 : travaux AEP sous convention

- N°11 – St Martin du Mont – Lot le Mollard Est 36 000,00 € H.T.
- N°12 – ZAC Bourg Sud – Le Cadran 2 56 666,67 € H.T.
- N°13 – St Martin du Mont – Palmieri ANNULEE
- N°14 – Lent – Le clos des Barrières 24 891,67 € H.T.
- N°15 – Châtenay – lot Semcoda 12 200,00 € H.T.
- N°16 – St Nizier le Désert – les Blés d'Or 47 000,00 € H.T.
- N°17 – Lent - Les Foyoudes en attente de plans

Total travaux Programme Complémentaire 2017 – sous convention = 176 758,34 € H.T.

▪ Oussiat : pour mémoire (Mise en service depuis le 26 Octobre 2012)

- Acquisitions foncières
 - Construction des puits et de la station de pompage
- Coût global de l'opération Oussiat H.T. = **4 232 181,12 €**

▪ 3 Bornes de puisage : 1 à Pont d'Ain + 1 à Tossiat + 1 à Saint Paul de Varax

Au cours de l'année 2017, 3 entreprises et 1 commune ont utilisé les bornes de puisage installées sur le territoire syndical et ont prélevé 1 116,54 m³.

▪ Financement des Travaux 2017

Les subventions sont accordées d'après l'estimation H.T. des travaux

Les subventions sont calculées et versées au prorata des dépenses réelles H.T.

	<u>Conseil Départemental Ain</u>	<u>Agence de l'Eau</u>
- Travaux sur canalisations 2017	250 676 €	214 000 €
- Travaux liaison St Paul – St Nizier	127 702 €	133 640 €
	-----	-----
	378 378 €	347 640 €

Montant restant à la charge du Syndicat A-V-R- : 1 221 771,10 €

5.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 801 130	1 607 775.57
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	193 354.90
	en intérêts	51 573.20

5.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 427 307.89 € (394 472 € en 2016).

5.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



▪ Présentation des projets à l'étude : programme de travaux initial 2018

- ∞ CHATENAY – Le Bayet : Renforcement en PeHD DN 50 mm (210 m)
- ∞ CHATENAY – Le Cerisier : Renforcement en PeHD DN 50 mm (200 m)
- ∞ CHATENAY – Route de Varambon : Renforcement en fonte DN 100 mm (1 450 m)
- ∞ LENT – La Côte : Renforcement en PeHD DN 75 mm (810 m)
- ∞ LENT – Longchamp-Moulin Maillet : Renforcement en fonte DN 60 et en PeHD DN 50 mm (625 m + 310 m)
- ∞ LENT – Route de Bourg : Renforcement en fonte DN 100 mm (1 270m) + PeHD DN 50 mm (160 m)
- ∞ SAINT PAUL DE VARAX – RD 1083 : Renforcement en fonte Bluetop DN 75 mm (1 800 m)
- ∞ LA TRANCLIERE - CERTINES – Liaison : Renforcement en fonte DN 200 mm (2610 m)
- ∞ VARAMBON – Champ Belly : Renforcement en PeHD DN 63 mm (240 m)
- ∞ VARAMBON – Chemin de la Croix : Renforcement en PeHD 50 mm DN 50 mm (65 m)

Total travaux estimés Programme initial 2018 = 1 820 000,00 € H.T.

▪ Programme complémentaire 2018

- ∞ TOSSIAT – Extension au Sud de polyONE
- ∞ PONT D'AIN – branchement Forestier (Montée des Joubert)
- ∞ SAINT MARTIN DU MONT – Soblay : extension Mr Billon

Total travaux estimés Programme Complémentaire 2018 = 37 250,00 € H.T.

▪ Programme complémentaire 2018 : travaux AEP sous convention

∞	N°18 – Pont d’Ain – Les Maladières 1	82 700,00 € H.T.
∞	N°19 – Pont d’Ain – Les Maladières 2	31 000,00 € H.T.
∞	N°20 – Pont d’Ain – Les Maladières 3	31 600,00 € H.T.
∞	N°21 – St Paul de Varax – La Ceriseraie	41 800,00 € H.T.
∞	N°22 – Pont d’Ain – Les Maladières 4	20 500,00 € H.T.
∞	N°23 – Le Cadran 1 – Les Métrillots	91 000,00 € H.T.

Total travaux estimés sous convention 2018 = 298 600,00 € H.T.

* Pôle intersyndical de l’eau (PTIE) assure l’assistance à la maîtrise d’ouvrage : 12 000 €/an
Mr Sébastien Chorrier-Collet et Mme Patricia Gruet, ingénieurs.

12 syndicats de distribution de l’eau potable regroupés

- SIE Saône Veyle	- SIE Basse Reyssouze	- SIE Bresse Revermont
- SIE Dombes Saône	- SIE Montmerle	- SIE Moyenne Reyssouze
- SIE Renom Chalaronne	- SIE Renom Veyle	- SIE Ain Suran Revermont
- SIE Veyle Chalaronne	- SIE Ain Veyle Revermont	- SIE Jassans Riottier

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

↳ en 2016 = 505,00 €

↳ en 2017 = 490,00 €

L'année 2017, le service a reçu 22 demandes d'abandon de créance et en a accordé 12.

319 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0003 €/m³ pour l'année 2017 (0,0003 €/m³ en 2016).

Taux d'impayés

6.2. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :

Nombre de factures émises au 31-12-2017 = 18 493	(18 120 au 31-12-2016)
Nombre de factures non soldées au 31-12-2017 = 357	(308 au 31-12-2016)
Montant impayé au 31-12-2017 = 42 333 €	(43189 € au 31-12-2016)
Taux d'impayés sur les factures au 31-12-2017 = 1,47%	(1,66 % au 31-12-2016)

Observation : on observe en 2017 que les taux d'impayés sur les factures de l'année n-1 se maintiennent à des niveaux importants. Depuis l'entrée en vigueur de la loi Brottes, les fermetures de branchements pour impayés ne sont plus pratiquées ce qui se traduit par une augmentation des factures impayées et une difficulté croissante des actions à mener pour assurer le recouvrement des factures.

6.3. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Sans objet

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 945	17 186
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,91	2,91
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	81	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,2%	77%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,9	2,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,7	2,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,99%	1,29%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0003	0,0003

Le Président du Syndicat des Eaux A-V-R

J. C. RAPHY